

**TRIBUNAL D'INSTANCE DE STRASBOURG
REGISTRE DES ASSOCIATIONS
45, rue du Fossé des Treize
67008 STRASBOURG Cédex
Tél 03 88 15 59 29**

Strasbourg, le 30 juin 2008

Le Greffier

à

**Monsieur Daniel ROUSSELLE
Association des Victimes du Crédit Mutuel**

BP 17

85230 BEAUVOIR SUR MER

Monsieur,

Suite à votre demande du 31 mai 2008, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du procès-verbal établi devant notaire en date du 22 juin 1985 ; l'extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 juin 1985 ne se trouve pas au dossier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.


Fabienne VETTER

J 22 JUIN 1985

PROCES VERBAL

EP. N° 3701

H/CB

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT CINQ

Le Vingt-deux juin,

A BISCHOFFSHEIM, au Centre d'Etudes et de Formation du Crédit Mutuel "Le Bischenberg",

PARDEVANT Maître Roland SCHMITT, soussigné, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Robert RIEDEL et Roland SCHMITT" titulaire d'un Office Notarial à la résidence de STRASBOURG, 5, quai Desaix,

A COMPARU :

Monsieur Théo BRAUN, Président Directeur Général, demeurant à STRASBOURG, 3, rue des Arquebusiers,

agissant en sa qualité de Président de la FEDERATION DU CREDIT MUTUEL D'ALSACE, DE LORRAINE ET DE FRANCHE COMTE, association inscrite au Registre des associations du Tribunal d'Instance de STRASBOURG, le 1er Juin 1921, sous volume n° 25, dont le siège est à STRASBOURG, 34, rue du Wacken,

LEQUEL a exposé ce qui suit :

Les membres de la Chambre Syndicale de la FEDERATION DU CREDIT MUTUEL D'ALSACE, DE LORRAINE ET DE FRANCHE COMTE, ont été convoqués pour ces jour, heure et lieu en réunion plénière, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour indiqué dans les convocations, à savoir :
"Election du Président de la Fédération".

CECI exposé, le comparant, es-qualités, a requis le notaire soussigné de dresser en la forme authentique, le procès-verbal des délibérations qui vont suivre.

Et il a signé après lecture faite.

Déférant à la réquisition qui précède, le notaire soussigné, a dressé le procès-verbal des délibérations qui vont suivre.

DELIBERATIONS

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT CINQ

Le Vingt-Deux Juin,

A Douze heures,

A BISCHOFFSHEIM, au Centre d'Etudes et de Formations du Crédit Mutuel "Le Bischenberg"

Les membres de la Chambre Syndicale de la FEDERATION DU CREDIT MUTUEL D'ALSACE, DE LORRAINE ET DE FRANCHE COMTE, association inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de STRASBOURG, le 1er Juin 1921, sous volume n° 25, dont le siège est à STRASBOURG, 34, rue du Wacken, se sont réunis sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance.

Monsieur Théo BRAUN, préside la réunion en sa qualité de Président de la Fédération.

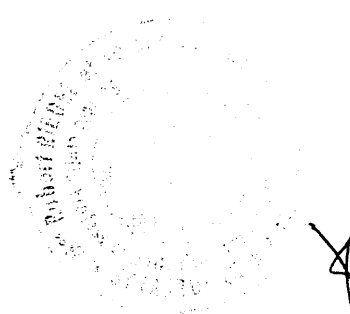
Et également présent à la réunion Monsieur Jean MALAPLATE, Commissaire du Gouvernement.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par Maître Roland SCHMITT, notaire soussigné, qui dresse le procès-verbal en la forme authentique.

Messieurs Pierre BAROTH et Roland ORY, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur le Président constate que plus de la moitié des membres sont présents et que par conséquent la Chambre Syndicale peut valablement délibérer.

Monsieur BRAUN rappelle aux membres de la Chambre Syndicale, son souhait d'être déchargé de ses fonctions de Président de la FEDERATION DU CREDIT MUTUEL D'ALSACE, DE LORRAINE ET DE FRANCHE COMTE.



La Chambre Syndicale prend acte de cette décision et celle-ci, par l'intermédiaire de Monsieur Joseph EHRHARD, Vice Président de la Fédération, rend un solennel hommage à son dévouement et à son action pendant plus de 18 ans à la tête du Crédit Mutuel dans nos régions et l'assure de sa reconnaissance et de sa fidélité.

Monsieur Joseph EHRHARD, donne ensuite connaissance à la Chambre Syndicale de la décision prise par le Conseil d'Administration de la Fédération de lui proposer d'élire Monsieur Théo BRAUN, Président d'Honneur de la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche Comté, et de le coopter comme membre de la Chambre Syndicale.

La Chambre Syndicale, à l'unanimité, nomme Monsieur Théo BRAUN, Président d'Honneur de la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche Comté, et le coopte comme membre de la Chambre Syndicale.

Monsieur BRAUN, après avoir remercié la Chambre Syndicale rappelle qu'en conformité de l'article 39 des statuts, le Conseil d'Administration, réuni ce jour même, a proposé la candidature de Monsieur Etienne PFLIMLIN, pour le remplacer en qualité de Président.

Monsieur BRAUN soumet ensuite au vote des membres de la Chambre Syndicale la proposition du Conseil d'Administration.

Le vote a lieu par bulletins secrets, chacun des membres étant successivement appelé à l'isoloir et à l'urne à cet effet.

Après que chacun des membres présents de la Chambre Syndicale, agissant en son nom personnel, et le cas échéant, en qualité de mandataire, se soit rendu successivement à l'isoloir et à l'urne, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote par les scrutateurs.

Ces derniers procèdent ensuite à la proclamation des résultats.

Inscrits : 110
Présents : 73
Représentés : 17
Votants : 90
Votes blancs : 7
Vote nul : 2
Mr PFLIMLIN: 81

En conséquence, Monsieur Etienne PFLIMLIN réunissant la majorité des votes des membres en exercice, est élu Président de la Fédération

Monsieur PFLIMLIN prend ensuite la parole pour remercier les membres de la Chambre Syndicale pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner, et rend hommage à Monsieur le Président BRAUN.

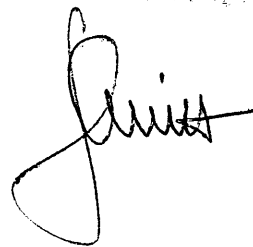
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à Treize heures quarante-cinq minutes.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, établi sur quatre pages.

Aux jour, mois, an et lieu sus-indiqués.

Et après lecture faite par le notaire soussigné, le présent procès-verbal a été approuvé par le comparant et signé par lui, Monsieur MALAPLATE, Commissaire du Gouvernement, les scrutateurs, Monsieur Etienne PFLIMLIN, et le notaire.

4000
DEPOSE
4 pages.



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the notary or a representative mentioned in the text.